



Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

Agréée Protection Environnement Var (Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)

Compte rendu de la réunion CAVEM-SMIDDEV-ABI tenue le 5 septembre 2017 dans les locaux Fréjusiens du SMIDDEV , 90 impasse Thomas-Edison, de 15 heures à 17 heures.

SMIDDEV : Jacques MORENON, président, 4^{ème} vice-président de la CAVEM et premier adjoint au maire de Puget-sur-Argens, GRAILLE, directeur administratif, Natacha FLEURY, responsable du développement durable, Bernard EISENLOHR, directeur technique, Karine MELLANO, assistante.

CAVEM : Roland BERTORA 3^{ème} vice-président, conseiller municipal de Saint-Raphaël.

Association Bagnolaise d'Information (ABI) : William DUMONT, président, Stéphane THOMINE, administrateur, Joël HERVE, secrétaire

L'ABI débute l'entretien en précisant qu'il y a de moins en moins de possibilités d'enfouissement et que de gros efforts doivent être faits pour réduire la quantité de déchets.

Les élus développent leur point de vue dans un long exposé, en précisant qu'ils sont du même avis et respecteront toujours la législation en vigueur. Ils sont satisfaits de l'état actuel du tri sur le territoire, se félicitent des efforts qu'ils ont accomplis et déclarent que 50% des déchets sont actuellement triés à la source toutes filières confondues.

Ils indiquent que le site du Balançon fermera le jour où le dernier casier sera rempli, au premier semestre 2018.

Pour préparer l'avenir, les élus ont décidé d'abandonner le projet de TMB et ont lancé en 2015 un projet d'usine multi-filière pour traiter au Vallon des Pins les 50% qui restent. La moitié de ces restes sera transformée en combustibles solides de récupération (CSR) et la dernière moitié, considérée comme ultime, sera enfouie dans un trou situé à proximité. Les CSR, brûlés dans les cimenteries, devraient à terme devenir une recette.

Ce procédé multi-filière reste mal défini, son coût approximatif et son rendement véritable ignoré. La nature et la quantité de déchets ultimes devant aller en enfouissement sur le nouveau site dépendront des possibilités de l'usine qui aura été choisie à l'issue de l'appel d'offre.

Une étude a été réalisée pour connaître le contenu des poubelles (caractérisation) afin de définir la nature de l'usine à construire.

La société publique locale (SPL) qui gèrera le futur ensemble sera composée à 50% par la Communauté de communes du Pays de Fayence, à 25 % par le SMIDDEV et à 25 % par la SMED du département des Alpes-Maritimes. Le préfet n'a pas encore donné son accord car « il voudrait que les communes du Var puissent profiter du site ».

Une expérimentation de tri à la source avait été proposée par les habitants du quartier de la Lieutenante à Puget, il ya deux ans. Elle sera enfin réalisée au deuxième semestre 2018.

Siège social : 618, chemin Saint Antoine 83600 Bagnols en Forêt

Téléphone : 04 94 40 64 15 ou 06 07 41 36 00

Courriel : dumont.william@orange.fr - Site Internet : <http://abi-bagnolsenforet.fr/>



Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

Agréée Protection Environnement Var (Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)

L'ABI demande une mise en place progressive de la tarification incitative, comme le demande la loi. Il lui a été répondu qu'il n'y avait « pas d'obligation de faire » et que ce n'était « vraiment pas la priorité ».

L'ABI évoque la rehausse irréaliste du casier 3, qu'elle a toujours refusé en raison :

- du tri déficient ne permettant pas une forte diminution des quantités à enfouir et d'éliminer les fermentescibles,
- des conditions géologiques ne garantissant pas la stabilité de l'ensemble,
- des risques olfactifs et de maladies susceptibles de toucher les populations.

Il nous est répondu que nos craintes sont totalement infondées. Trois études auraient abouti conjointement à la faisabilité de cette rehausse. L'enquête publique devrait débuter en décembre et tout sera fait « dans les règles de l'art ».

L'ABI a demandé à prendre connaissance de ces études mais il lui a été répondu que « la loi ne le permettait pas pour l'instant, dans trois ou quatre semaines peut-être ».

Elle demandera donc ces documents à la directrice de la DREAL PACA et rendra publiques ses propres études réalisées par des ingénieurs-géologues.

Joël HERVE, secrétaire de l'ABI

Siège social : 618, chemin Saint Antoine 83600 Bagnols en Forêt

Téléphone : 04 94 40 64 15 ou 06 07 41 36 00

Courriel : dumont.william@orange.fr - Site Internet : <http://abi-bagnolsenforet.fr/>